

INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ



LETTRE D'INFORMATIONS N° 60 – Septembre 2020
www.saulon.fr



EDITO

Cette nouvelle mandature débute dans un contexte très particulier avec la crise sanitaire que nous traversons ensemble depuis près de 6 mois.

Cette crise est sans précédent dans notre histoire. Elle devient une crise sociale et économique qui va avoir des impacts à court et moyen terme sur l'ensemble de nos activités.

Cependant, la vie continue... Du côté élus, les réflexions se poursuivent sur de nombreux dossiers ; la canicule a entraîné de nouvelles restrictions, la rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions et les associations reprennent petit à petit leurs activités. Le contexte sanitaire particulier a exigé l'annulation de certains événements ; pour d'autres, les acteurs se sont adaptés pour animer malgré tout notre commune cet été.

Côté citoyens, le virus continuant de circuler, de se diffuser, il faut rester vigilant, être prudent, respecter les gestes barrières, les distanciations physiques et le port du masque. De nombreuses communes dont Saulon, ont proposé ou proposent des dépistages gratuits ; toutes ces actions contribuent à essayer d'enrayer la propagation.

Dans les semaines à venir, en collaboration avec la Communauté de communes, et en liaison avec les commissions communales, nous allons commencer à travailler sur l'amélioration du cadre de vie de notre commune. Cela va passer par différentes actions qui nécessiteront votre implication au sein des Comités consultatifs. La mise en valeur de certains sites, la remise en état d'autres, faire de notre commune un lieu encore plus agréable à vivre, tels sont les enjeux de ce programme ambitieux.

Pour revenir à la Communauté de communes, Pascal Grappin a été élu Président. J'ai pour ma part été élu 9ème Vice-Président en charge de la culture, du partenariat associatif et de la communication. L'objectif est d'avoir une Communauté de communes au service des communes et de leurs habitants, respectueuse de l'identité et de la diversité de chacun, avec la volonté de bâtir un projet de territoire équilibré, répondant aux aspirations et aux besoins de tous les acteurs.

Ce désir de se rassembler, de travailler ensemble, de rebondir en cette période difficile... Peut-être pouvons-nous trouver ici des conséquences positives à cette épidémie ?...

Pascal BORTOT
Maire

ACCES DECHETERIE POUR LES PROFESSIONNELS du changement . . .

« La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges fait évoluer la gestion de l'accès en déchèterie pour les professionnels et les administrations du territoire. »

En effet, à compter du 1er septembre, chaque professionnel et chaque administration doivent présenter un badge magnétique qui facilitera l'enregistrement et la facturation des dépôts en déchèterie.

De même, l'accès à l'Installation de Stockage de Déchets Inertes sera réglementé et organisé selon des créneaux horaires dédiés.

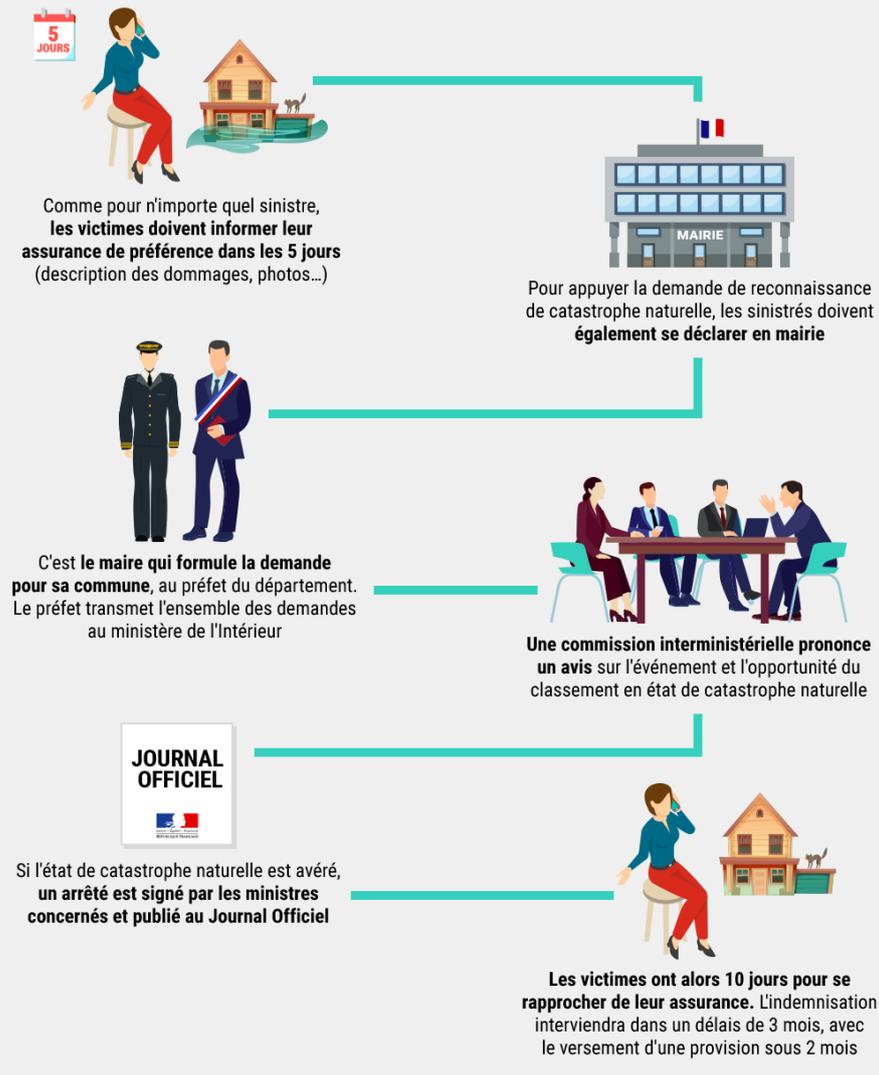
Vous trouverez toutes les explications et démarches à suivre pour vous doter d'un ou plusieurs badges sur le site internet de la Communauté de communes.

www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com



L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

COMMENT ÇA MARCHE ?



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

MAISONS FISSUREES APRES LA SECHERESSE

ce qu'il faut savoir...

Des fissures sur les murs, des façades lézardées, des crevasses, un crépi éclaté, des portes et fenêtres qui ne ferment plus... La sécheresse qui a frappé la France a fait souffrir de nombreuses maisons.

Le mouvement des sols argileux est en cause. Ils gonflent avec l'humidité en fin d'hiver et, à partir du printemps et en été, vont se rétracter sous l'effet d'une moindre pluviométrie et de l'augmentation de la chaleur.

A la clé pour les propriétaires, des problèmes d'étanchéité à l'air ou à l'eau, de perte de valeur des habitations, et des travaux souvent très chers.

Que faire dès qu'une fissure est constatée ?

- Prévenir son assureur d'abord, puis déclarer le sinistre auprès de la mairie et se rapprocher de ses voisins : plus les sinistrés d'une commune sont nombreux à constituer un dossier pour déclarer l'apparition de fissures sur une habitation, plus la commune aura de chance de se voir attribuer l'état de catastrophe naturelle.
- Surveiller l'évolution des fissures, en les photographiant régulièrement, par exemple.

Après la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les propriétaires des logements concernés peuvent être indemnisés par leur assurance à ce titre. Lorsqu'un arrêté de catastrophe naturelle est diffusé au sein du Journal officiel, le sinistré dispose de dix jours après sa publication afin d'effectuer sa déclaration de sinistre auprès de son assureur.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'est, hélas, qu'une première étape. Après déclaration à l'assurance, celle-ci va envoyer un expert pour estimer si les dégâts ont effectivement été causés par la sécheresse, ou pas. Pour parer à toute éventualité, rien n'empêche le propriétaire de contacter, de son côté, un bureau d'expertise immobilière et de demander un avis technique à un expert en fissures indépendant pour obtenir un rapport argumenté, afin de négocier auprès de l'assurance et de son expert mandaté.

L'association "Les oubliés de la canicule" appelle ses adhérents à exiger une étude de sols dite "G5" qui permet d'exiger une réparation durable sans se contenter de réparations superficielles. www.lesoubliesdelacanicule.org



GAZPAR ... arrive !

Durant le second semestre 2020, la société CODICE ALLIANCE SERVICES, prestataire de GRDF va installer de nouveaux compteurs communicants gaz appelés « Gazpar » pour les habitants de la commune raccordés au gaz naturel

De couleur orange, il va remplacer les anciens compteurs, quel que soit le fournisseur d'énergie et son installation sera gratuite. Il vous permettra de suivre votre consommation quotidienne de gaz naturel et donc de mieux maîtriser votre facture d'énergie. La facturation se fera uniquement sur la base d'index réels.

Le suivi des consommations sera effectif, après création de votre espace personnalisé et sécurisé sur le site internet www.grdf.fr

Le déploiement s'effectuera en plusieurs étapes :

Annonce de l'arrivée du nouveau compteur

Un premier courrier présentant le nouveau compteur gaz et ses avantages, sera envoyé à chaque client gaz quelques semaines avant son installation.

Information sur la date d'intervention

Un second courrier sera envoyé par CODICE, une quinzaine de jours avant l'intervention. Il y sera précisé le jour, le créneau horaire et si votre présence est nécessaire ou non. Dans le cas, où il n'est pas nécessaire que vous soyez là, il faudra au préalable éteindre tous vos appareils fonctionnant au gaz naturel.

Intervention du technicien

Sa prestation durera environ 30 minutes. Si vous êtes absents, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service des installations gaz naturel et indiquant l'index du compteur déposé.

Maîtrise de l'énergie active

Quelques semaines après l'intervention, GRDF informera les clients bénéficiaires que leurs données de consommation sont accessibles depuis leur espace privé.

Pour information, à ce jour, plus de 65 000 compteurs gaz naturel sur 110 000 ont déjà été remplacés ou adaptés sur la Côte d'Or.

JF' MODUL' SPORT

La santé par le sport !



Des séances de gymnastique douce, classique, tonique pour adultes et seniors.

Le jeudi : Gym douce / équilibre :
17 h 30 à 18 h 30
Gym classique / tonique :
18 h 45 à 19 h 45

Salle de l'Union (avenue de la Gare)

Des cycles d'activités sportives pour tous, à la carte !
JF Modul'Sport
06 73 90 24 50
junot.family@free.fr



Nouveau mandat, nouvelle équipe municipale, nouveaux projets... Tout cela valait bien un nouveau bulletin d'informations municipales ! Plus aéré, plus imagé et au final, plus agréable à lire, ce bulletin édité au rythme des conseils municipaux, vient compléter la palette d'outils destinés à vous informer. Ce droit à l'information est un principe essentiel de la démocratie locale. **Faites-nous part de vos réactions (mail, Facebook, permanence élus...)** !

EN BREF

Futur lotissement les Longs Champs...

A savoir !

Les personnes intéressées par l'acquisition de terrains peuvent contacter
M. Frédéric d'ESCRIENNE
Négociateur
Ligne directe : 03.80.44.90.08
Mobile : 06.26.98.38.34



“

”

AGENDA

Samedi 10 octobre - 15h à 16h

« Osons la nature » (balade et ateliers participatifs)
Mairie

Lundi 26 octobre - 19h30

Conseil municipal - Salles des fêtes

Mercredi 11 novembre - 10h45

Cérémonie commémorative - Mairie



INFOS

Pratiques



SECRÉTARIAT DE MAIRIE
8 rue du Foyer
21910 SAULON LA CHAPELLE



Horaires d'ouverture au public
Mardi et jeudi : 14h00 - 19h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 14h00 - 17h00



Tél : 03.80.79.14.30
Fax : 03.80.79.14.31



accueil.mairie@saulon.fr